

Rapport d'activité 2009

Gestion des dossiers

Entamée en 2004 après les effets de la suppression de la taxe d'admission alors plafonnée à F 100'000, la baisse du nombre de demandes de naturalisation s'est poursuivie en 2009.

Il est toujours difficile de déterminer l'absence de motivation pour la naturalisation des ressortissants étrangers qui en remplissent les conditions.

Considérant que la majorité des candidats à la naturalisation sont des Européens, l'on peut imaginer que les facilités en matière de permis résultants des accords bilatéraux peuvent réduire l'intérêt pour l'acquisition de notre nationalité de même que la politique menée par nos autorités visant à supprimer la discrimination des étrangers dans de nombreux domaines.

L'on devrait enregistrer une légère hausse du nombre des demandes en 2010 compte tenu de la révision programmée de la législation fédérale en 2011.

En 2009, 2667 personnes ont acquis le droit de cité du canton de Genève par naturalisation, toutes procédures confondues.

Quant aux nouvelles demandes déposées, elles atteignent le nombre de 2568.

Objectifs

Il s'agit toujours du maintien de la qualité des prestations et des délais.

Quand bien même le nombre de collaborateurs est en diminution, la qualité des prestations est maintenue d'abord par un engagement conséquent de l'ensemble des employés du service et, naturellement, par la diminution sensible des procédures engagées annuellement.

Législation

Le 1^{er} janvier 2009 est entrée en vigueur la loi modifiant la loi sur la procédure administrative. Il s'agit là essentiellement de l'introduction de la notion de recours au Tribunal administratif en matière de naturalisation en lieu et place des demandes de réexamen précédemment transmises à la commission ad hoc du Grand Conseil.

La procédure de consultation en vue de la révision totale de la loi fédérale a été ouverte à fin décembre 2009.

Le projet de la révision a pour but d'assurer une large cohérence avec la nouvelle loi sur les étrangers en ce qui concerne les exigences posées aux étrangers en matière d'intégration et de connaissances linguistiques; améliorer les instruments de prise de décision, afin de garantir que seuls les étrangers qui sont bien intégrés obtiennent la nationalité suisse.

Si les délais sont tenus, cette loi pourrait entrer en vigueur en 2012 voire 2011.

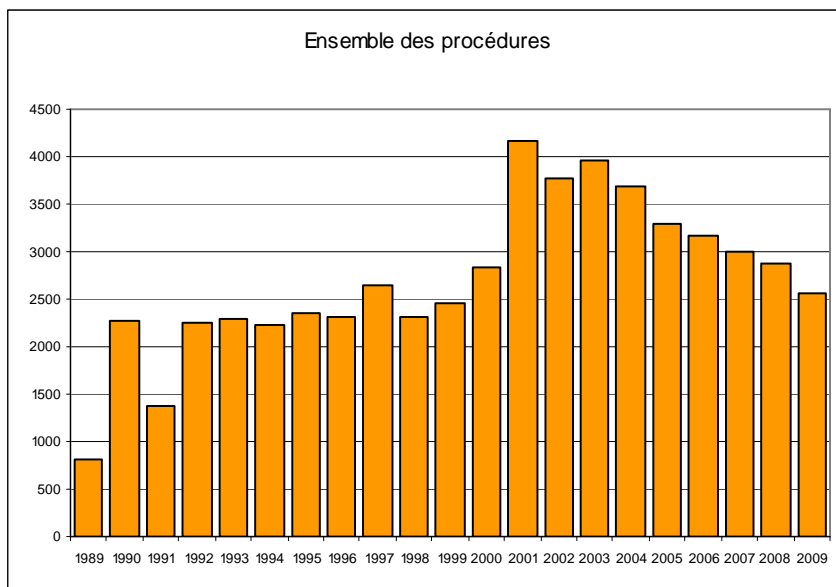
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Office des Migrations

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/rechtsgrundlagen/laufende_gesetzgebungsprojekte/buergerrechtsgesetz.html

La baisse du nombre de nouvelles demandes s'est poursuivie en 2009. La courbe de diminution est régulière depuis 2004. La moyenne des années 1992 à 1999 (2350 demandes) sera atteinte en 2010.

1. Nouvelles demandes, toutes procédures

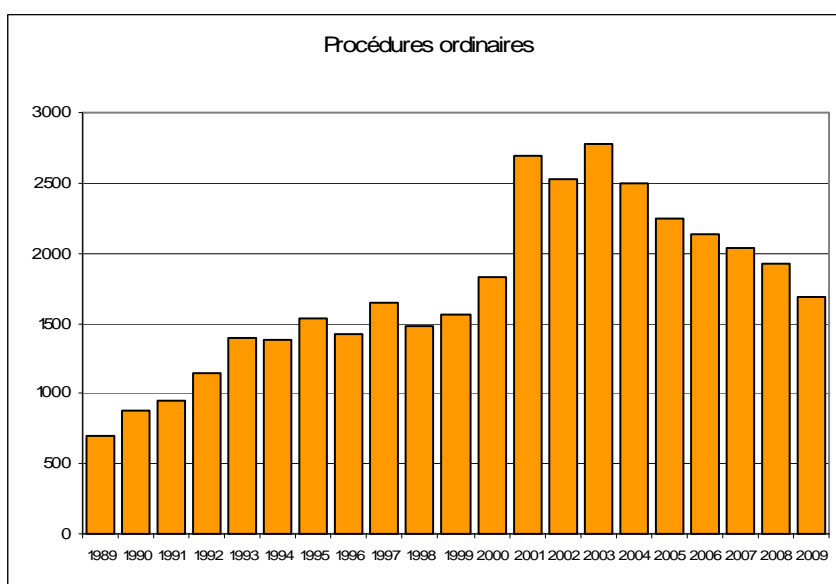
1989	813
1990	2267
1991	1377
1992	2242
1993	2289
1994	2223
1995	2351
1996	2308
1997	2648
1998	2308
1999	2452
2000	2829
2001	4166
2002	3775
2003	3965
2004	3696
2005	3302
2006	3161
2007	2991
2008	2882
2009	2568



2. Nouvelles demandes, procédures ordinaires

(Etranger n'ayant ni parent ni conjoint de nationalité suisse)

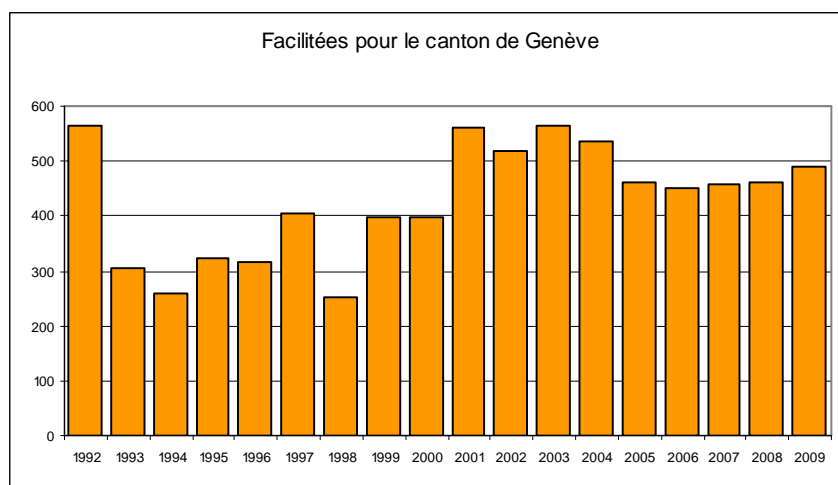
1989	704
1990	873
1991	949
1992	1140
1993	1390
1994	1375
1995	1532
1996	1426
1997	1652
1998	1478
1999	1561
2000	1833
2001	2695
2002	2530
2003	2782
2004	2495
2005	2246
2006	2141
2007	2042
2008	1930
2009	1692



3. Naturalisations facilitées pour le canton de Genève

(Conjoint étranger d'un Suisse ou d'une Suisse originaire de Genève ou étranger ayant un ascendant direct de nationalité suisse et genevoise)

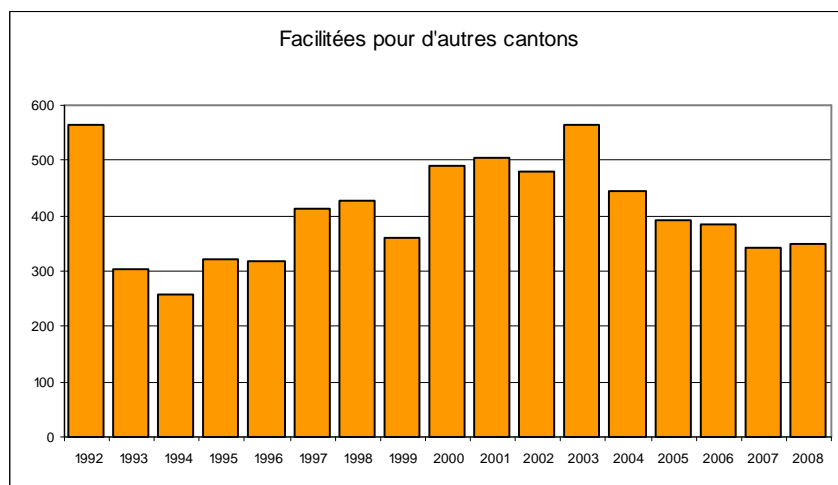
1992	565
1993	305
1994	259
1995	322
1996	316
1997	403
1998	253
1999	399
2000	396
2001	560
2002	518
2003	563
2004	536
2005	462
2006	452
2007	457
2008	463
2009	489



4. Naturalisations facilitées pour d'autres cantons

(Identiques aux précédentes, ces procédures concernent les candidats qui résident à Genève et dont le conjoint suisse n'est pas genevois mais ressortissant d'un autre canton)

1992	565
1993	305
1994	259
1995	322
1996	316
1997	414
1998	426
1999	361
2000	491
2001	505
2002	481
2003	563
2004	445
2005	392
2006	384
2007	341
2008	349
2009	294



Enquêtes

Formée encore de onze personnes au début de l'année 2008, l'équipe des enquêteurs a vu son effectif réduit ces deux dernières années.

En avril 2008, l'on a déploré un décès suivi d'un départ à la retraite. Ces postes n'ont pas été remplacés.

Pour l'année 2009 l'on a enregistré un nouveau départ à la retraite et une absence de longue durée dès le mois de mai, absence qui se prolonge en ce début d'année 2010.

Fort heureusement un engagement a pu se concrétiser en fin d'année ce qui devrait permettre de maintenir un niveau de prestation satisfaisant en limitant l'extension de la durée de la procédure avant la mise à l'enquête.

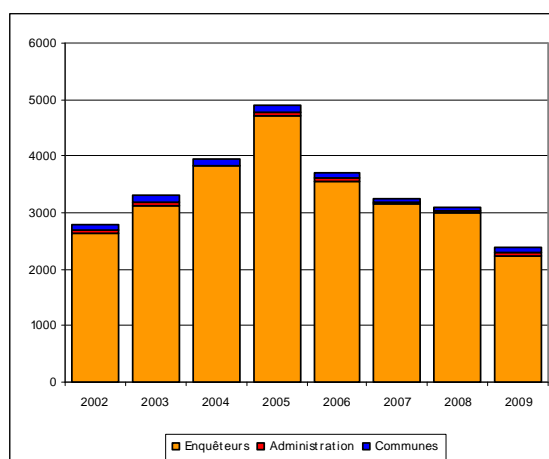
La loi sur la nationalité genevoise (A 4 05 Art. 14) permet au Conseil d'Etat de déléguer la tâche de réaliser les enquêtes aux communes qui en font la demande.

Seule la Ville de Meyrin conduit aujourd'hui une partie des enquêtes la concernant.

Les autres communes font principalement état de manque de personnel pour expliquer leur désintérêt pour l'accomplissement de cette tâche.

Le personnel administratif peut être appelé à rédiger des rapports qui ne nécessitent pas d'enquête. Il s'agit essentiellement de dossiers de candidats qui présentent une demande dans un autre canton et qui ont vécu à Genève dans le passé.

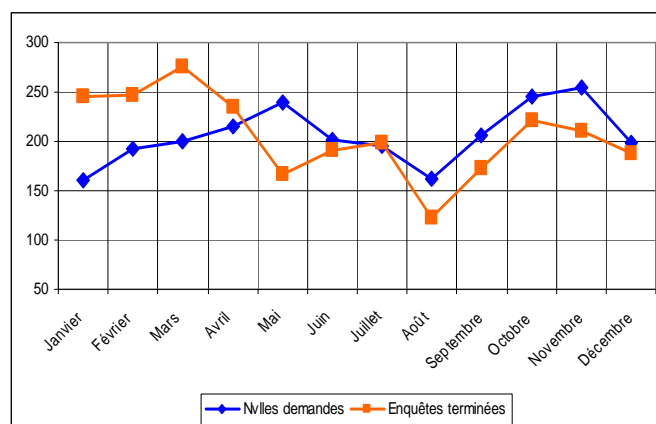
Année	Enquêteurs	Administration	Communes	Total
2002	2620	59	107	2786
2003	3134	41	127	3302
2004	3822	17	111	3950
2005	4719	46	121	4886
2006	3547	56	93	3696
2007	3139	39	73	3251
2008	2998	44	37	3079
2009	2248	58	72	2378



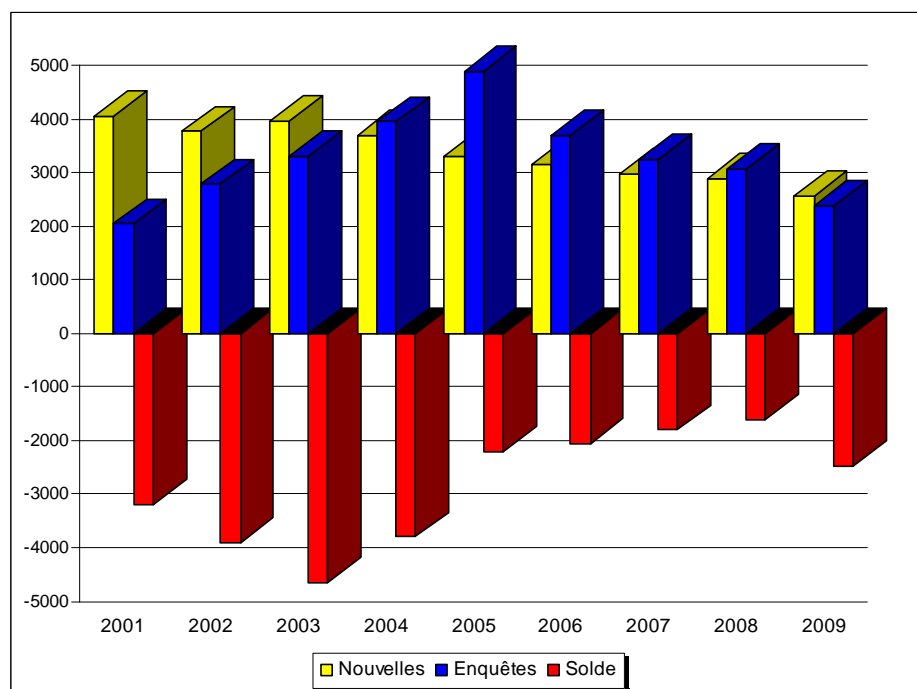
(En 2004 et 2005 l'équipe se composait de 14 personnes, soit 10 enquêteurs auxquels s'étaient joints quatre auxiliaires sur décision du Conseil d'Etat afin de faire face à l'accroissement conséquent des demandes suite à la suppression de la taxe d'admission en 2001).

Le tableau suivant permet de comprendre que nous sommes aujourd'hui face à un allongement de la durée de la procédure du fait que le nombre de nouveaux dossiers enregistrés est supérieur à celui des enquêtes conduites.

Mois	Nvles demandes	Enquêtes terminées
01	160	245
02	192	247
03	200	276
04	215	235
05	240	167
06	201	191
07	196	198
08	162	122
09	206	172
10	246	221
11	255	211
12	199	188



Vue sur un période allant de 2001 2009: évolution du solde des enquêtes à conduire.



En jaune ce sont les nouvelles demandes déposées annuellement; en bleu les enquêtes conduites et en rouge la différence négative, soit le solde des enquêtes à conduire.

A fin 2003, ce solde atteignait 4654 demandes. Dès lors le Conseil d'Etat a entériné l'engagement des 4 enquêteurs auxiliaires pour une période de 24 mois.

A fin 2009 ce solde est approximativement de 2100 enquêtes à conduire. Il conviendra dans un futur proche de suivre attentivement cette évolution pour éviter de se retrouver dans la situation périlleuse de 2003.

 Décisions de l'Autorité fédérale

	2008	2009
Procédures facilitées genevoises terminées par admission	501	445
Réintégrations suisses et genevoises terminées par admission	2	4
Libération de la nationalité suisse et genevoise	0	0
Autorisations fédérales délivrées pour le canton de Genève	1634	1742
Autorisations fédérales refusées	0	0

Décisions du Conseil d'Etat

	2008	2009
Arrêtés d'admission de Confédérés	137	93
Arrêtés d'admission de réintégration genevoise	3	4
Arrêtés d'admission d'étrangers	2200	1884
Arrêtés de refus de naturalisation	2	0
Préavis favorables adressés à l'Office fédéral des Migrations	1785	1879
Préavis défavorables* ¹	4	7
Arrêtés de libération de la nationalité genevoise de Confédéré	0	0
Arrêté de libération de la nationalité genevoise d'étrangers	0	0

*¹ Il convient de relever ici que le canton de Genève a adopté, en lieu et place de l'envoi d'un préavis négatif à l'autorité fédérale, la mise en suspens des procédures pour une année, deux ans voire plus afin de permettre au candidat de régulariser sa situation (impôts, poursuites, démonstration d'une volonté de se conformer à notre ordre juridique, stabilité professionnelle etc.) La finalité est identique étant donné qu'un préavis défavorable adressé à Berne ne barre pas définitivement la route à l'accession à la nationalité mais implique, en revanche, un accroissement de travail administratif, la procédure étant reprise à la demande du candidat. En revanche, pour des cas présentant des éléments non susceptibles de régularisation à court terme, l'envoi d'un préavis défavorable est maintenu (p. ex. condamnation récente pour des faits graves).

En 2009, 178 dossiers ont été mis en suspens. Certaines de ces procédures ont été remises en vigueur dans des délais extrêmement courts, notamment en cas de dettes fiscales ou de poursuites mineures, lesquelles sont réglées à brève échéance pour permettre la reprise de la procédure de naturalisation, d'où l'intérêt de la démarche, notamment en matière fiscale. Les principaux motifs de suspension sont le manque de connaissance de notre langue, des condamnations récentes de peu de gravité voire des sursis en cours ou des arriérés fiscaux.

Décisions des communes

	2008	2009
Dossiers envoyés pour préavis aux communes	1768	1870
Préavis favorables des conseils administratifs ou municipaux	1709*1	1870*1
Préavis négatifs	10*2	8*2

*1 Comprend des dossiers adressés l'année précédente

*2 Taux de préavis négatifs de 0.43% en 2009 (0.59% en 2008)

Réexamens / Recours

Jusqu'au 31 décembre 2008, le Grand Conseil agissait en tant qu'autorité de réexamen, sur demande des candidats ou des communes, à la suite des décisions prises par le Conseil d'Etat. Dès le 1^{er} janvier 2009, avec l'entrée en vigueur de la loi modifiant la loi sur la procédure administrative, les contestations au sujet des décisions en matière de naturalisation sont soumises au Tribunal administratif.

	2009
Recours soumis au Tribunal administratif par les communes	3
Recours retiré par les communes	1
Procédures en cours au 31.12.2009	2

Demandes admises en 2009

En 2009, **3825** personnes ont acquis le droit de cité genevois par naturalisation ou réintégration. Ce nombre comprend les conjoints et les enfants inclus dans les demandes. (2008: 4411, 2007: 3252, 2006: 6671, 2005: 6379).

Répartition

	<i>Dossiers</i>	<i>Personnes</i>
Naturalisations selon procédure ordinaire	1884	3161
Naturalisation selon procédure facilitée	445	498
Réintégration dans la nationalité genevoise	4	4
Réintégration dans la nationalité suisse et genevoise	5	7
Naturalisation genevoise de Confédérés	93	155

Libération de la nationalité:

	<i>Dossiers</i>	<i>Personnes</i>
Libération de la nationalité suisse et genevoise	0	
Libération du droit de cité genevois	0	

Demandes ordinaires terminées en 2009.

(Les données ne prennent pas en compte les procédures facilitées, de réintégration ou de Confédérés)

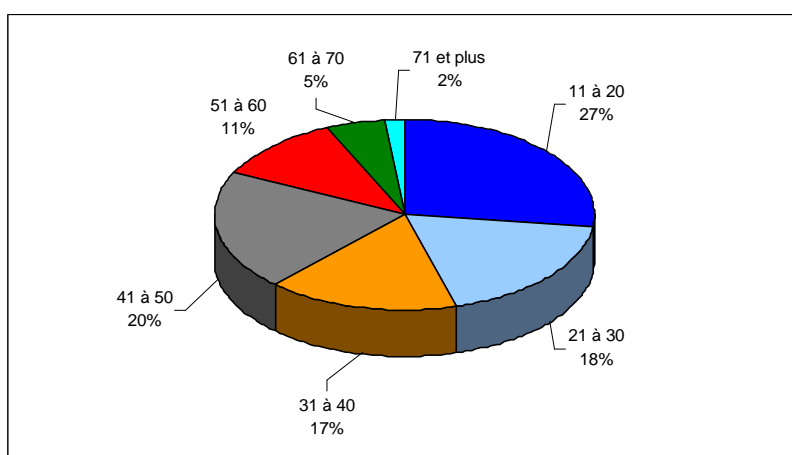
⇒ Les chiffres présentés dans les tableaux qui suivent correspondent au nombre de dossiers (1884) et non de candidats

Ils reflètent la situation à la date de l'admission des candidats par le Conseil d'Etat.

Répartition selon l'âge des candidats

30 jeunes âgés de 11 et 12 ans ont acquis notre nationalité en 2009. Le doyen était âgé de 87 ans.

11 à 20 ans	510
21 à 30 ans	346
31 à 40 ans	313
41 à 50 ans	382
51 à 60 ans	208
61 à 70 ans	93
71 et plus	32



Répartition selon l'état civil

Femmes

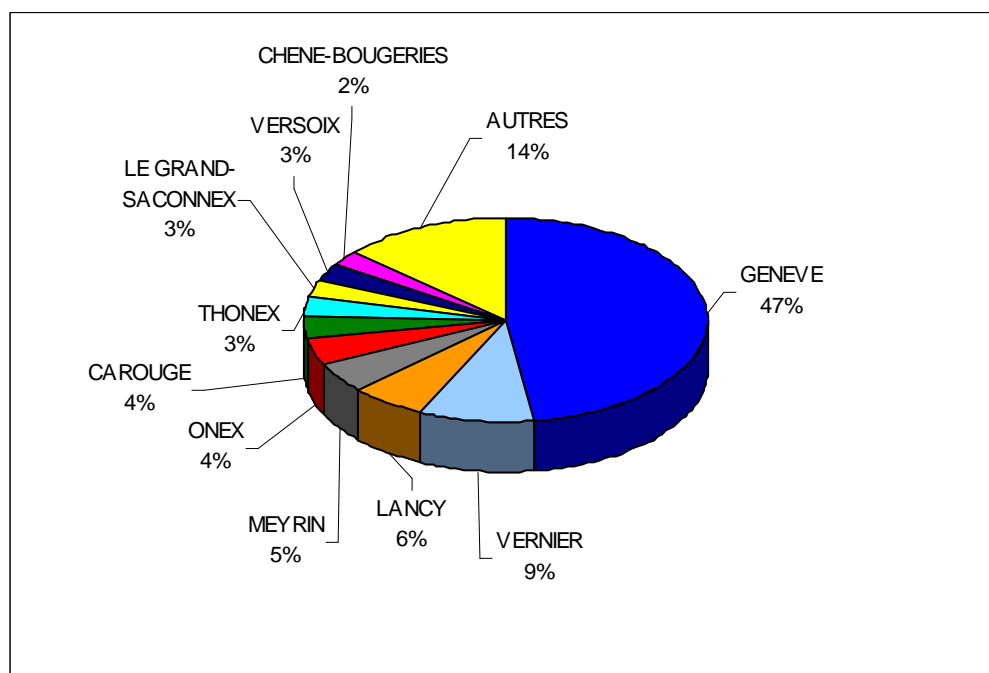
Célibataires	501
Mariées, demandes individuelles	197
Mariées, époux compris	52
Divorcées	100
Veuves	26

Hommes

Célibataires	441
Mariés, demandes individuelles	176
Mariés, épouse comprise	326
Divorcés	58
Veufs	7

Répartition par nouvelle commune d'origine

GENEVE	898	PERLY-CERTOUX	7
VERNIER	173	ANIERES	4
LANCY	119	CORSIER (GE)	4
MEYRIN	89	DARDAGNY	4
ONEX	74	SATIGNY	4
CAROUGE	70	TROINEX	4
THONEX	57	AIRE-LA-VILLE	3
LE GRAND-SACONNEX	54	AVULLY	3
VERSOIX	50	CHOULEX	3
CHENE-BOUGERIES	44	CONFIGNON	3
CHENE-BOURG	40	LACONNEX	3
PLAN-LES-OUATES	29	MEINIER	3
BERNEX	20	PUPLINGE	3
COLOGNY	20	SORAL	3
VEYRIER	20	CARTIGNY	2
BELLEVUE	16	GY	2
COLLONGE-BELLERIVE	14	HERMANCE	2
PREGNY-CHAMBESY	13	AVUSY	1
COLLEX-BOSSY	9	JUSSY	1
GENTHOD	8	VANDOEUVRES	1
BARDONNEX	7		



Répartition selon les origines antérieures (115 nationalités différentes)

Il est important de préciser que les origines indiquées résultent des documents présentés lors du dépôt de la demande. Des ressortissants de pays dont la dénomination a été revue pour divers motifs (séparation, indépendance) peuvent se présenter en invoquant comme dernière origine connue celle antérieure au changement. Il en va ainsi des nombreuses identifications relatives aux pays issus de l'Ex-Yougoslavie. D'autre part, la Suisse ayant reconnu l'indépendance du Kosovo, un nombre important de candidats revendiquent cette origine mais ne sont pas en possession de documents établissant cette nationalité. Dès lors, ils sont classés sous la rubrique "non-déterminé" (sous-entendu: pays d'origine allégué).

De plus, depuis la fin de l'année 2009, des directives ont été imposées par Berne quant aux dénominations à appliquer dans la base de données "Infostar". Celles-ci ne sont pas en conformité avec les normes protocolaires internationales.

Communauté Européenne	
Portugal	354
Italie	185
Espagne	160
France	144
Allemagne	37
Royaume-Uni	22
Belgique	14
Bulgarie	7
Pays-Bas	7
Grèce	6
Hongrie	5
Roumanie	5
Suède	5
Autriche	4
Pologne	4
Slovaquie	4
Irlande	3
Danemark	1
Finlande	1
Luxembourg	1
Slovénie	1

Afrique	
Maroc	34
Somalie	31
Congo (Kinshasa)	25
Angola	20
Tunisie	19
Algérie	18
Egypte	15
Cameroun	10
Nigeria	7
Sénégal	7
Erythrée	6
Ethiopie	6
Ghana	6
Soudan	6
Rwanda	5
Bénin	4
Kenya	4
Maurice	4
Burundi	3
Côte d'Ivoire	3
Madagascar	3
Congo (Brazzaville)	2
Guinée	2
Mali	2
Niger	2
Togo	2
Cap Vert	1
Gambie	1
Liberia	1
Libye	1
Mauritanie	1
Ouganda	1
Tanzanie	1
Tchad	1
Zimbabwe	1

Europe hors CEE	
Russie	54
Bosnie Herzégovine	32
Serbie et Monténégro	27
Serbie	18
Macédoine	17
Albanie	8
Ukraine	7
Kosovo	6
Croatie	5
Islande	1
Saint-Marin	1

Asie	
Philippines	30
Sri Lanka	22
Afghanistan	16
Inde	14
Chine	6
Bangladesh	5
Kazakhstan	4
Pakistan	3
République de Corée	3
Vietnam	3
Japon	2
Kirghizistan	1
Malaisie	1
Népal	1

Amérique du sud	
Brésil	24
Pérou	23
Colombie	17
Equateur	10
Uruguay	8
Chili	6
Argentine	4
Bolivie	4
Venezuela	2

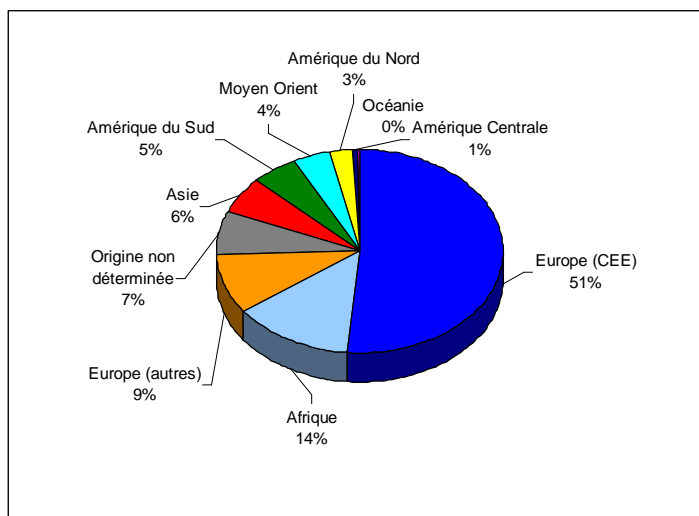
Amérique du Nord	
Etats-Unis	34
Canada	13
Mexique	3

Amérique Centrale	
Haïti	2
Honduras	2
Panama	2
République Dominicaine	2
Costa Rica	1
Cuba	1
El Salvador	1

Moyen Orient	
Turquie	36
Iran	10
Liban	9
Irak	8
Bahreïn	3
Israël	3
Syrie	3
Arabie Saoudite	2
Arménie	2
Jordanie	2
Azerbaïdjan	1

Océanie	
Australie	2
Nouvelle-Zélande	1

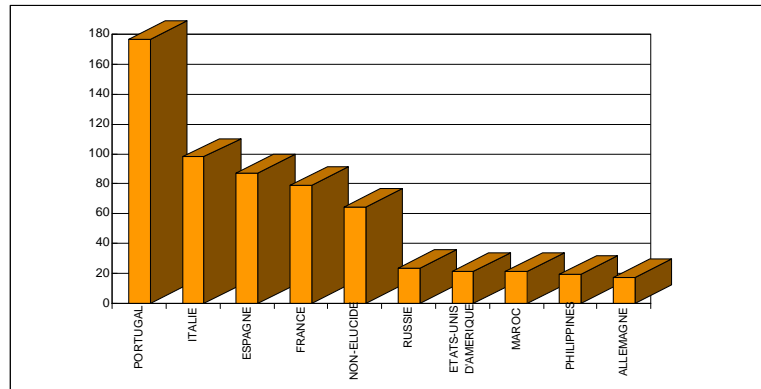
Europe (CEE)	970
Afrique	255
Europe (sans CEE)	176
Origine non déterminée	131
Asie	111
Amérique du Sud	98
Moyen Orient	79
Amérique du Nord	50
Amérique Centrale	11
Océanie	3



Pays d'origine les plus représentés

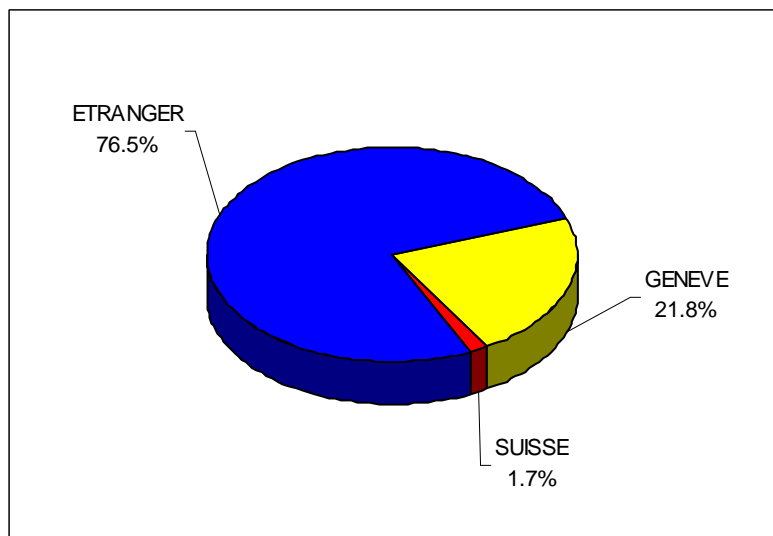
PORTUGAL	177
ITALIE	98
ESPAGNE	87
FRANCE	79
NON-ELUCIDE*1	64
RUSSIE	23
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	21
MAROC	21
PHILIPPINES	19
ALLEMAGNE	17

*1 Pour mémoire cette définition s'applique aux ressortissants du Kosovo.



Répartition selon le lieu de naissance

GENEVE	411	21.82%
SUISSE	32	1.70%
ETRANGER	1440	76.43%
INCONNU	1	0.05%



Rapport rédigé le 20 janvier 2010 / CJS

Service cantonal des naturalisations
88, route de Chancy
Onex

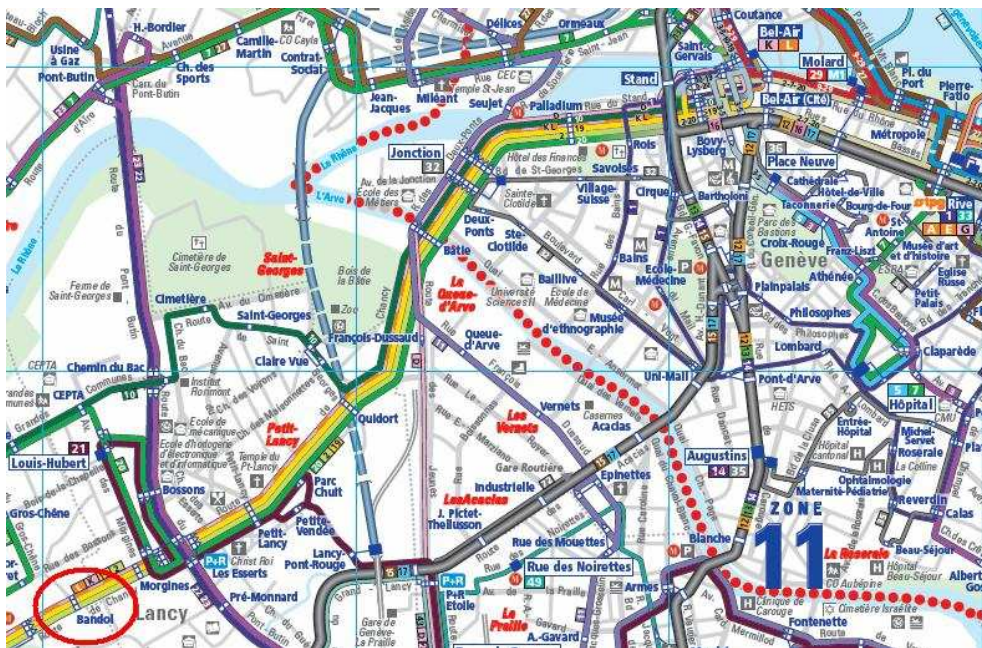
Adresse postale:

Service cantonal des naturalisations
Case postale 2753
1211 Genève 2

Accès TPG lignes 2, 19, K, L

Heures d'ouverture: 09h00 - 15h30

Téléphone: +41 22 546 46 00
Télécopie: +41 22 546 46 01



Page internet:

Canton de Genève: <http://www.ge.ch/naturalisations>

Confédération: <http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/buergerrecht.html>